

1 milliard de \$ l'année prochaine. Elle compte y parvenir par le biais d'un placement privé puis d'une introduction en bourse à Lagos et à Londres. Chris Ndulue, le directeur général de la compagnie, a expliqué à Reuters que ce mouvement s'inscrivait dans la politique d'expansion du groupe, et devrait lui permettre de faire rentrer des devises tout en amortissant l'impact économique d'un ralentissement de son activité sur son marché local.

Rwanda/ Le laboratoire marocain Cooper Pharma va construire une usine

Le laboratoire pharmaceutique marocain Cooper Pharma a annoncé, dans un communiqué publié le 20 octobre, avoir signé un accord avec le conseil rwandais de développement (Rwanda Development Board/RDB) pour la construction d'une usine de médicaments au Rwanda.

«L'usine sera bâtie sur un terrain de 10 000 m² et fabriquera des antibiotiques bêta-lactamines afin d'améliorer l'accès des populations à des médicaments de qualité à des prix accessibles», a précisé le groupe dans un communiqué. L'usine dont les produits seront «conformes aux besoins du marché local et aux bonnes pratiques de fabrication au niveau international», devrait entrer en activité en 2019.

Rassemblées par W.N.

W.N.
Libreville/Gabon

DEPUIS 2009, le Gabon a entrepris des réformes structurelles en s'appuyant sur le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) et sur le Plan sectoriel Gabon numérique (PSGN). Ainsi, ce dernier pan préconise de tirer le meilleur profit des Technologies de l'information et de la communication (TIC), grâce à un usage intensif de ces technologies par la majorité des Gabonais. Cela, à travers la réforme du cadre réglementaire du secteur, la construction des infrastructures numériques, le développement des services et des applications. Ce qui doit amener le Gabon à devenir un véritable pôle régional. Ainsi, les pouvoirs publics ont confié au cabinet Bird & Bird de réfléchir sur la mise en place d'un cadre juridique du ministère de l'Economie numérique. Dans son allocution, le 21 octobre dernier, le ministre d'Etat, en charge de l'Economie numérique, Alain Claude Bilie-By-Nze, a indiqué que « les réformes du cadre législatif et réglementaire imposent la mise en place d'un régime juridique ouvert et harmonisé, prenant en compte les nouvelles dispositions communautaires uniformisées de la CEEAC/CEMAC, relatives aux politiques publiques, un cadre de contrôle et de régulation. L'urgence de cette réforme juridique est commandée par le fait que cette mutation est attendue depuis 2006, et qu'elle

est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes du secteur. Elle permettra ainsi de créer un marché à la fois dynamique, prospère, transparent et équitable. Un marché qui protège les intérêts de toutes les parties prenantes : l'État, les opérateurs du secteur et les consommateurs.»

Ainsi, le nouveau document législatif et réglementaire devra tenir compte, entre autres, du cadre institutionnel de gouvernance plus adapté aux enjeux des innovations au plan réglementaire. Ces innovations devront porter notamment sur l'énonciation claire et précise de prin-



Le ministre de l'Economie numérique Alain Claude Bilie-By-Nze.

cipes généraux devant régir les activités de l'économie numérique. Les pouvoirs publics attendent également de ce rapport l'encadrement légal de l'interconnexion

vice universel, de son contenu et des modalités de sa mise en œuvre, dans le respect des principes et du rôle des acteurs, la création d'une agence en charge du service universel, la prise en compte de la gouvernance de l'internet par la création d'un cadre juridique de gestion des noms de domaines et d'adresses Internet, et la création d'une entité distincte chargée de l'attribution des fréquences, ressources rares dont la gestion répond à des exigences de planification, de programmation, au bénéfice d'usages multisectoriels et de la péréquation du dividende de fréquence.

Les recommandations du cabinet Bird & Bird devront également prendre en compte la définition de nouvelles infractions apparues avec l'évolution des technologies dans le secteur des télécommunications et des TIC, en vue du renforcement des sanctions existantes, de l'introduction des dispositions spécifiques pour la protection des consommateurs, de la redéfinition du ser-

vice universel, de son contenu et des modalités de sa mise en œuvre, dans le respect des principes et du rôle des acteurs, la création d'une agence en charge du service universel, la prise en compte de la gouvernance de l'internet par la création d'un cadre juridique de gestion des noms de domaines et d'adresses Internet, et la création d'une entité distincte chargée de l'attribution des fréquences, ressources rares dont la gestion répond à des exigences de planification, de programmation, au bénéfice d'usages multisectoriels et de la péréquation du dividende de fréquence.

La cuisine DES PROS.

CODIGEL ITALIAN DESIGN BONNET DE FRANCE Scotsman DE ALLEMAGNE

DÉCOUVREZ NOTRE LARGE EVENTAIL

DE PRODUITS DE CUISINE POUR PROFESSIONNELS

Photos illustratives, dans la limite des stocks disponibles sur tout le territoire

sogafic services

BP 2136 LIBREVILLE - Tél. : (+241) 01 79 26 60 / 01 79 26 61 / 01 79 27 60 - Fax : +33 1 73 76 95 37
 POG : Tél. : 07 14 01 50 - Fax : 01 55 09 53 - FRANCEVILLE : Tél. : 06 24 91 24 / 07 90 61 56
 07 90 16 79 - Fax : 01 67 14 44
 sogafic.services@groupesogafic.com - www.sogafic.services.com

Nous construisons l'avenir

